



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 40894

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la demande formulée par l'Union des associations des neuf races françaises de chevaux de trait. Reconnu comme activité agricole en juillet 2004 par la France, l'élevage du cheval lourd dit de trait ne bénéficie actuellement d'aucun soutien européen dans le cadre de la politique agricole commune. Pourtant, cette filière participe à l'entretien des paysages, à l'animation et à la dynamisation économique des territoires ruraux. Il lui demande s'il entend favoriser l'intégration de cette filière chevaline dans la politique européenne agricole et la rendre ainsi éligible aux interventions de l'Union européenne, ce qui permettrait une réelle reconnaissance du statut agricole de l'élevage des chevaux lourds, permettrait aux éleveurs de bénéficier d'aides éventuelles, et les inciterait à professionnaliser davantage la production.

Texte de la réponse

Dans le cadre du « bilan de santé » de la politique agricole commune (PAC), les États membres disposent de marges pour réorienter les aides du 1er pilier au profit des systèmes de production durables. Les productions animales à l'herbe, dont le cheval de trait, y participent. Ce soutien pourra être apporté par une réallocation des paiements lors de leur découplage sur la base de critères objectifs et non discriminatoires sur les hectares de l'herbe ou par le biais de soutiens spécifiques à des types d'agricultures respectueux de l'environnement, par le biais de l'article 68. Il convient maintenant d'effectuer les choix de mise en oeuvre, en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole et toutes les filières. Les discussions sont en cours et les orientations retenues seront présentées, dans les prochains jours, par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40894

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 936

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3261